

Séminaire de l'ARE

“La Politique Agricole Commune & les régions non membres de l'UE” *Impacts, interactions, perspectives*

Fredrikstad, Østfold (NO), 24 Mars 2011

Contexte

Le 24 mars 2011, l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) a organisé un séminaire sur les impacts de la Politique Agricole Commune sur les régions de pays hors UE. Cet événement a réuni des experts régionaux de pays membres de la zone AELE comme de pays candidats ou candidats potentiels à l'accession à l'UE, ainsi que des représentants de la Commission Européenne et de l'Association Européenne de Libre Échange.

Afin de poser le cadre il est utile de rappeler que l'ARE est le plus est le plus large réseau indépendant des régions dans la grande Europe, rassemblant plus de 270 régions issues de 34 pays et 16 organisations interrégionales, desquelles 70% sont membres de l'UE et 30% d'autres pays européens. Dans le cadre de son travail sur l'actuelle réforme de la PAC, le groupe de travail de l'ARE¹ sur l'agriculture et le développement rural s'est réuni à diverses reprises pour définir des objectifs communs et mettre au point une stratégie commune. Ce travail a donné lieu à l'adoption d'une position commune le 11/11/2010, à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'ARE à Istanbul:

http://www.aer.eu/fileadmin/user_upload/MainIssues/AgricultureRuralDevelopment/daam/l10n/fr/AER-Position-final-FR.pdf. Les discussions lors des réunions du groupe de travail ont permis de se rendre à l'évidence que les politiques agricoles et de développement rural dans les régions hors-UE sont considérablement influencées par les changements au sein de la Politique Agricole Commune de l'UE. C'est pourquoi ces régions sont éminemment concernées par l'actuelle réforme de la PAC.

L'objectif du séminaire était donc double: d'une part améliorer la connaissance mutuelle des participants et sensibiliser sur les enjeux pour tous, et d'autre part définir des messages-clé afin de porter les intérêts et inquiétudes des régions hors-UE sur le sujet de la réforme de la PAC.

¹ *Les groupes de travail de l'ARE sont des groupes temporaires constitués de façon ad hoc sur des sujets émergeant dans le cadre des activités des commissions.*

Le séminaire de l'ARE était structuré autour de deux tables rondes se concentrant sur deux groupes de régions : les régions qui n'ont a priori pas vocation à rejoindre l'UE (à l'exception de l'Islande) et les régions de pays candidats ou candidats potentiels à l'accession à l'UE.

La première table ronde visait à répondre aux questions: *Quel est l'impact de la PAC sur les politiques agricoles et de développement rural dans les pays candidats ou pré-candidats à l'accession à l'UE. Comment peuvent-ils influencer les décisions politiques au niveau de l'UE et comment orienter au mieux leurs politiques agricoles et de développement rural en perspective des futurs élargissements de l'UE?* Les intervenants se sont plus particulièrement penché sur les objectifs, réussites et défis de l'Instrument d'Assistance de Préadhésion (IAP) et plus spécifiquement son volet développement rural (5^{ème} volet).

La deuxième table ronde concernait les régions de la zone AELE et s'est attachée à répondre à des questions telles: *“Quel est l'impact des la PAC sur les politiques agricoles et de développement rural dans les pays de la zone AELE? Comment ces régions font-elles entendre leurs voix et comment peuvent-elles influencer l'élaboration des politiques européennes?”*

Les intervenants ont présenté l'interdépendance qui existe entre l'UE et les pays de la zone AELE ainsi que les défis auxquels sont confrontées les régions dans le domaine de l'agriculture et le développement rural.

Les tables rondes ont été suivies par une discussion impliquant tous les participants et permettant à la fois de préciser des points évoqués précédemment et de formuler une série de conclusions. Ces conclusions ont été présentées à l'ensemble des membres de la Commission 1 le même jour, lors de la réunion plénière. C'est sur la base de ces conclusions que l'ARE s'est appuyée pour répondre à la consultation mise en place par la DG Élargissement, de concert avec les DG Développement Régional, Emploi et Agriculture sur le successeur de l'Instrument d'Aide de Préadhésion (IAP) post 2013, qui était ouverte jusqu'au 04/04/2011. Les présentations des intervenants sont disponibles sur le site de l'ARE:

<http://www.aer.eu/events/regionaldevelopment/2011/cap-thirdcountries.html>
(pour les membres de l'ARE uniquement).

Conclusions

L'agriculture est un élément vital pour de nombreuses régions pour leur développement régional et son rôle dépasse de loin l'impact économique direct. C'est un outil pour re-dynamiser des régions rurales et éviter l'exode rural. L'agriculture a également un rôle social et peut être utilisée comme un outil d'insertion sociale. La Politique Agricole commune a été initialement instaurée pour assurer la sécurité alimentaire et par voie de conséquence la paix en Europe. Cet objectif de paix doit rester au cœur des politiques européennes.

- L'interdépendance croissante entre les pays membres de la zone AELE et l'UE soulève des questions sur la **souveraineté et la démocratie** : les accords entre

l'UE et des pays tiers influence par exemple directement les pays de la zone AELE.

- Les régions peuvent **unir leurs efforts** afin de mieux faire entendre leur voix au niveau national et international comme c'est par exemple le cas de la Conférence des Directeurs de l'Agriculture des Cantons en Suisse.
- En ce qui concerne les politiques agricoles et de développement rural dans les pays en préadhésion, la construction européenne requiert manifestement une **réponse territoriale**. Afin d'accroître l'efficacité de l'assistance de préadhésion, celle-ci doit être définie en fonction sur une évaluation des besoins sur le terrain. Il est pour cela essentiel de consulter le niveau régional pendant le processus de définition des politiques et instrument de construction européenne.
- **La structure de l'aide de préadhésion** devrait refléter la réalité des pays en préadhésion afin d'être réellement en mesure de répondre aux besoins sur le terrain. Étant donné le poids économique de l'agriculture dans les pays en préadhésion (autour de 20% du PIB en Albanie, en moyenne plus de 10% dans les Balkans occidentaux et moins de 3% dans l'UE), et la proportion de la population active employée dans l'agriculture (presque le double dans les Balkans occidentaux que dans l'UE *Source: "réformes de la politique agricole en BiH et dans les balkans occidentaux, comparaison avec l'UE", Gordana Rokvić et al, University Banjaluka –étude en cours*), Le développement rural touche une très large partie de la population. Cela doit donc constituer une priorité de l'aide de préadhésion et ce volet devrait être davantage souligné. Sa position en n°5 dans la structure de l'IAP reflète une approche descendante.
- L'aide de l'UE aux pays candidats et candidats potentiels dans le domaine de l'agriculture et du développement rural doit être **plus efficace pour dépasser les clivages entre les régions** au sein de l'UE et hors-UE. Pour cela une approche ascendante est nécessaire
- Afin d'améliorer l'efficacité, la participation et l'appropriation, il est nécessaire **d'impliquer le niveau régional dès le début**, à la fois dans la définition et la mise en oeuvre de l'aide de préadhésion.
- L'association des règles de l'UE avec les règles nationales peut freiner la mise en oeuvre des projets. Un **système de contrôle** est donc nécessaire pour garantir que l'accumulation des règles n'empêche pas les bénéficiaires finaux de profiter de l'aide.
- Une **information davantage décentralisée** est cruciale pour améliorer l'efficacité des politiques et instruments : davantage d'information sur les fonds et programmes européens est clairement nécessaire au niveau régional.
- **La coopération avec le niveau régional devrait figurer dans les règlements de l'UE**, en particulier en ce qui concerne l'aide technique. Il est primordial que l'aide technique soit disponible au niveau régional.

- Il y a un besoin évident pour **l'échange de bonnes pratiques**, à la fois pour les idées et pour la connaissance technique et le savoir-faire.
- La connaissance des systèmes d'audit doit être améliorée au niveau régional (règles et procédures), la formation est donc fondamentale.

Un Instrument d'Aide à la Préadhésion basé sur une approche territoriale intégrée est une garantie pour le succès de la construction Européenne et un atout pour prévenir l'agitation sociale.

JM 14/04/2011